
CHAPITRE II - LE CRIME

1. INTRODUCTION

Tout rapport de crime contre la personne ou la propriété suscitera une inquiétude chez les gens. Le crime dans une région urbaine touche la sécurité et le bien-être de tous les résidents de la communauté. Les crimes urbains présentent une situation grave qui oblige les citoyens à mettre en exécution des mesures de sécurité physique additionnelles à la maison et à être plus vigilants durant leurs activités quotidiennes.

Les statistiques signalées de partout dans le monde indiquent que les activités criminelles augmentent chaque année dans presque toutes les villes principales, une situation attribuée en partie à la croissance rapide de la population dans les régions urbaines. Les fonctionnaires canadiens et leurs familles habitant dans les capitales du monde peuvent s'attendre à faire face au crime urbain toujours croissant n'importe où ils seront de service à l'étranger.

Nous sommes tous au courant de l'étendue des crimes dans les villes nord-américaines, mais nous ne laissons pas des statistiques alarmantes nous dissuader de visiter ou de vivre dans ces villes. La vigilance, le bon sens et la discipline personnelle nous guident dans les mesures préventives que nous devons prendre

pour notre propre protection. Une situation dangereuse signalée dans toute ville devrait toujours être clarifiée d'une bonne source et évaluée, afin d'éliminer toute exagération peu justifiée qui pourrait restreindre notre genre de vie choisi.

2. PROTECTION PARTICULIÈRE

A la maison

Si vous rencontrez un cambrioleur chez vous, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit, **N'ESSAYEZ PAS** de l'apprehender même s'il paraît désarmé et de petite taille.

Ne coincez jamais un cambrioleur. Laissez-lui toujours un moyen d'évasion. Des criminels coincés ont attaqué les membres d'une famille dans le passé parce qu'ils étaient attrapés et obligés de se rendre ou de lutter.

Si, en rentrant dans votre résidence (que vous croyez inoccupée) vous constatez qu'une porte est ouverte alors que vous vous rappelez parfaitement de l'avoir verrouillée avant de sortir, **N'ENTREZ PAS**. En revanche, allez chez un voisin et téléphonez à la police.

Si, en rentrant dans votre demeure (que vous supposez inoccupée), vous remarquez que des arti-